

## Radiation abus. liste électorale / inscrit° ailleurs non ddé

Par **Matthieu**, le **11/06/2004** à **18:05**

Bonjour,

La secrétaire de ma mairie a eu l'amabilité, alors que je l'ai vu aujourd'hui, de m'informer qu'elle m'a radié des listes électorales à la suite d'une lettre de l'INSEE (dont j'ai copie sous les yeux) indiquant que j'ai demandé à être inscrit dans une autre commune...

Après renseignements pris auprès de l'INSEE et de l'autre commune, puis du Tribunal d'Instance, il s'avère que j'ai été victime d'une inscription d'office (6 mois après mes 18 ans) dans la commune où j'ai été recensé... Cette inscription d'office a annulée l'inscription dans la commune actuelle de résidence (inscription effectuée juste après mon déménagement, en Novembre).

Ce qui est étonnant c'est que j'ai pu malgré tout voter aux régionales car l'INSEE a mis 5 mois pour informer ma mairie de cela... Autrement dit, en Mars, j'étais inscrit ds les 2 communes. Maintenant (depuis que ma mairie a recue ce courrier), je ne suis plus inscrit que dans l'ancienne commune.

Pour voter, je dois donc me rendre dans cette commune où je ne réside plus. Je viens d'acheter mon billet de train, même si je suis mécontent de devoir faire un voyage de plusieurs centaines de KM pour aller voter ...

Malheureusement, comme ma commune actuelle n'est pas en faute, le TI ne peut pas ordonner de me ré-inscrire sur les listes électorales.

A qui dois-je m'adresser pour me plaindre de cela? A la mairie de la ville où je n'habite plus qui a fait l'inscription d'office après que j'ai été inscrit volontairement ds une autre commune?

Par **fabcubitus1**, le **11/06/2004** à **19:06**

Pour dimanche, c'est raté, mais pour les prochaines élections de 2007, il faudrait que tu écrives à la mairie de ton ancien domicile, que tu leur demande ta radiation de leur liste électorale pour être inscrite sur celle de ton domicile actuel, et qu'il t'envoie un papier prouvant que tu as été radiée de leur liste électorale, ensuite, tu te présentes à la mairie de ta résidence actuelle avec ce papier, et tu leur expliques que c'est là que tu t'inscris sur une liste électorale et qu'en vertu de papier signifiant ta radiation, tu n'es inscrit nulle part ailleurs.

Par **Matthieu**, le **11/06/2004** à **21:03**

Merci pour cette réponse!

Je vais prendre le train et faire quelques centaines de KiloMètres (environ 300 KM...) pour

aller voter dimanche Image not found or type unknown ... même si ce voyage n'était pas prévu Image not found or type unknown!

Pour les prochaines élections, je demanderais la radiation dans l'ancienne commune, et comme je déménage cet été, je me ré-inscrirais directement dans la nouvelle commune.

Matthieu